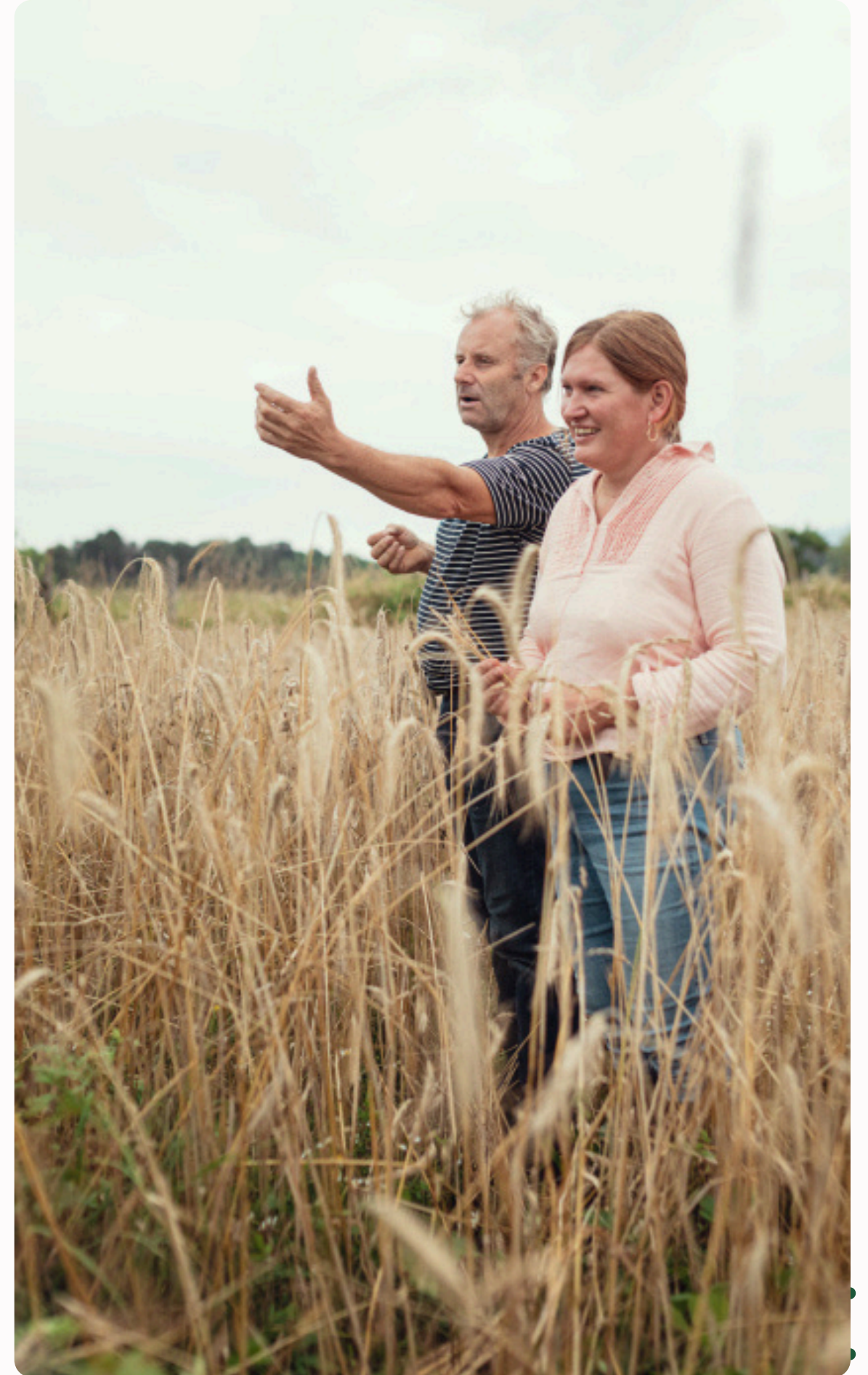


Logiciel tout-en-un pour les agriculteurs

Facturation électronique

GUIDE PRÉSENTÉ PAR KUUPANDA



Sommaire

- 03 Contexte réforme électronique
- 05 Schéma de fonctionnement
- 06 Quel impact pour vous ?
- 07 La réponse de Kuupanda
- 09 Quelles actions mettre en place ?



Contexte réforme électronique

Qui est concerné ?

→ Toutes les entreprises assujetties à la TVA (y compris microentreprises, même si vous ne payez pas la TVA)

→ +400.000 exploitations en France

- **Réforme européenne.** Tous les pays de l'UE sont concernés
- Objectif d'une meilleure traçabilité et anti-fraude à la TVA

E-invoicing.

Obligation d'émettre et recevoir des factures au format électronique entre entreprises B2B

E-reporting.

Obligation de déclaration des données de transactions B2C (ventes aux particuliers) et B2B international. Reporting sur les données de transactions et de paiement.



Dates et points clés

Echéances

- **1er septembre 2026**

Obligation de recevoir vos factures d'achat au format électronique

- **1er septembre 2027**

Obligation d'émettre vos factures au format électronique

Points clés & définitions

- Solution compatible (ex OD) : Logiciel qui vous permet de recevoir et d'émettre vos factures au format électronique.
- Plateforme agréée (PA, ex PDP) : Plateforme agréée qui communique les factures générées par la solution compatible à l'administration fiscale.

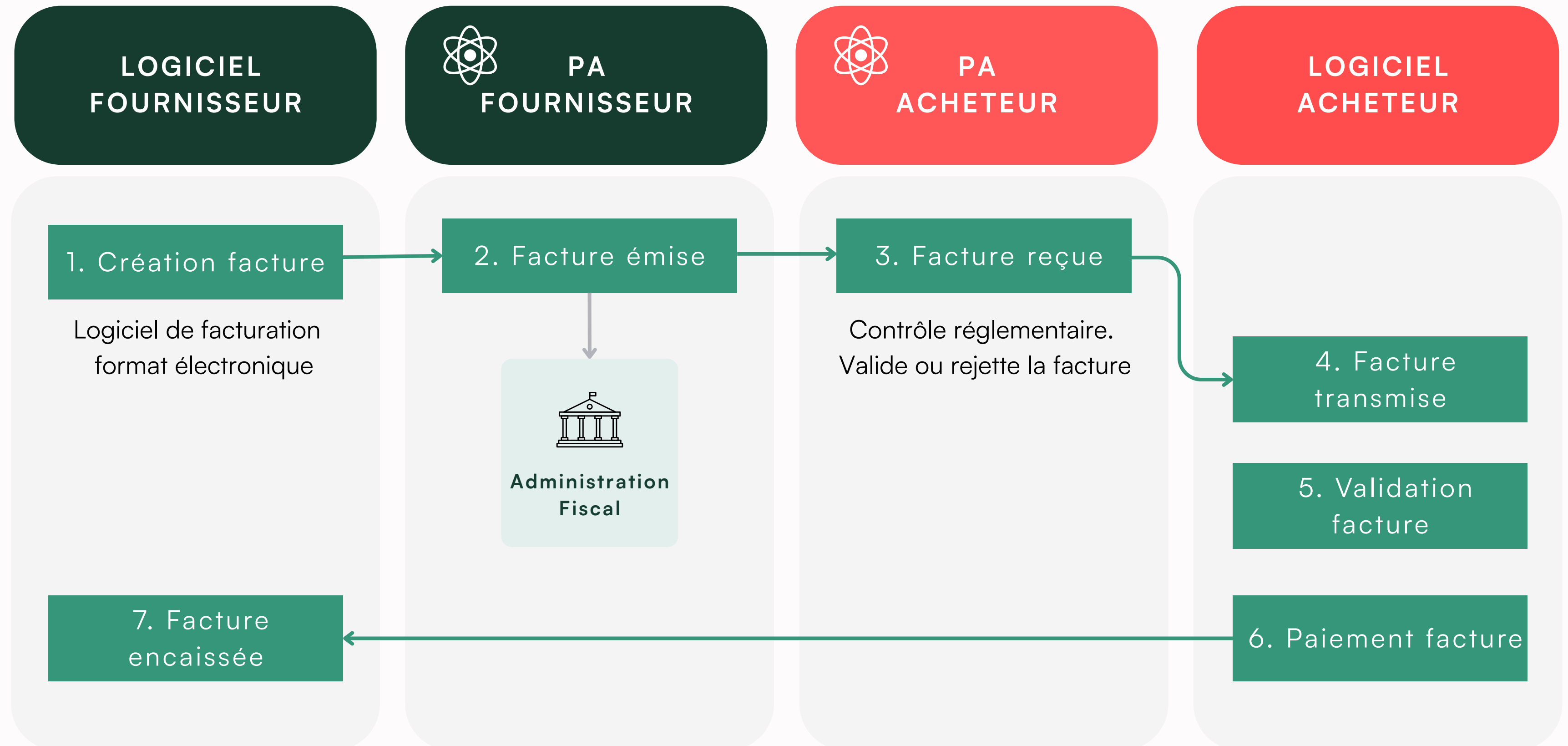
→ Factures papiers non autorisées

→ Factures au format électronique & communication avec l'administration

→ PA & solution compatible sont **obligatoires**



Schéma de fonctionnement



Quel impact pour vous ?

Indépendamment de votre statut et de votre régime fiscal, vous serez impacté par la réforme de la facturation électronique

→ Si vous recevez des factures d'achat (e-invoicing)

1. Nécessité d'être équipé d'une PA au plus tard au 1er septembre 2026. Cette PA sera associée à votre entreprise.
2. Nécessité d'être équipé d'un logiciel vous permettant de recevoir des factures au format électronique (connecté avec votre PA pour la récupération des factures)

→ Si vous vendez à des professionnels (e-invoicing)

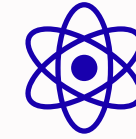
1. Nécessité d'émettre la facture sur la PA dès septembre 2027. Transmise automatiquement à l'administration fiscale et à l'acheteur.
2. Nécessité d'être équipé d'un logiciel vous permettant de créer des facture au format électronique. (connecté avec votre PA pour éviter la ressaisie)

→ Si vous vendez à des particuliers (e-reporting)

1. Nécessité de déclarer entre 1 à 3 fois par mois les données de transactions et de paiement sur la PA ou automatiquement grâce à un logiciel de caisse ou de saisie des commandes.

La réponse de Kuupanda

1. Une PA gratuite, directement intégrée



● SUPER PDP

Kuupanda propose une PA partenaire gratuite. Intégrée de manière transparente dans Kuupanda. Le logiciel sera intégré à d'autres PAs si besoin.

2. Logiciel pour émettre et recevoir vos factures électroniques

Recevez vos factures électroniques directement sur Kuupanda et gérez le paiement.

Créez vos factures au format électroniques avec transmission automatique à l'administration (grâce à la PA)

3. Logiciel de caisse certifiée pour le e-reporting

Renseignez vos ventes particuliers sur le logiciel de caisse. Transmission automatiques des données de transaction et de paiement à l'administration.



Une seule solution, pour tout gérer simplement et de manière transparente

- Pas besoin d'avoir X logiciels. Kuupanda s'occupe de tout.
- Pas de transmissions manuelles. La PA est intégrée automatiquement avec vos ventes particuliers, vos factures de vente et d'achat.
- Aucune ressaisie nécessaire.
- Le moins de changement et de friction possible pour vous.

La réponse de Kuupanda



AVEC KUUPANDA

- ✓ PA gratuite
- ✓ PA intégrée directement avec le logiciel de facturation
- ✓ PA intégrée directement avec le logiciel de caisse
- ✓ Aucune ressaisie
- ✓ Un accompagnement gratuit dans la transition



SANS KUUPANDA

- ✗ Plusieurs logiciels à gérer (PA / factures / caisse)
- ✗ Saisie et intégration manuelle sur la PA
- ✗ PA payante
- ✗ Pas d'accompagnement ou service payant

Quelles actions à mettre en place ?

Pour l'e-invoicing

→ Choisissez votre PA dans les prochains mois

Avec Kuupanda, vous pourrez valider le choix de notre PA dès décembre. Nous vous préviendrons.

→ Si vous faites déjà vos factures sur Kuupanda

Alors tout est bon ! Vous pouvez continuer à les faire comme avant. Nous les intégrerons automatiquement à la PA.

→ Si vous n'utilisez pas de logiciel de facturation, ou si vous utilisez un autre logiciel

Vous pouvez en quelques clics commencer à faire vos factures avec Kuupanda. Si vous utilisez un autre logiciel, vous devrez souscrire à une PA tierce sur laquelle déposer vos factures (ou alors vous assurez que votre logiciel soit intégré à votre PA)

Pour l'e-reporting

→ Si vous utilisez le logiciel de caisse Kuupanda

Alors tout est bon ! La déclaration se fera automatiquement via la PA.

→ Si vous n'utilisez pas de le logiciel de caisse, ou si vous utilisez un autre logiciel

Il faudra procéder à la déclaration manuellement en saisissant l'ensemble des transactions sur la période, directement sur la PA. Si vous utilisez un autre logiciel, assurez-vous qu'il soit connecté à votre PA.

Kuupanda, plus qu'un logiciel de précomptabilité

Nous construisons un logiciel qui augmente la résilience et la rentabilité des exploitations.

- Gestion des commandes, BLs, factures
- Site internet avec boutique intégrée
- Logiciel de caisse : Z de caisse, gestion des ventes
- Outil de vente en ligne pour pros et particuliers
- Export FEC et intégrations outils comptables



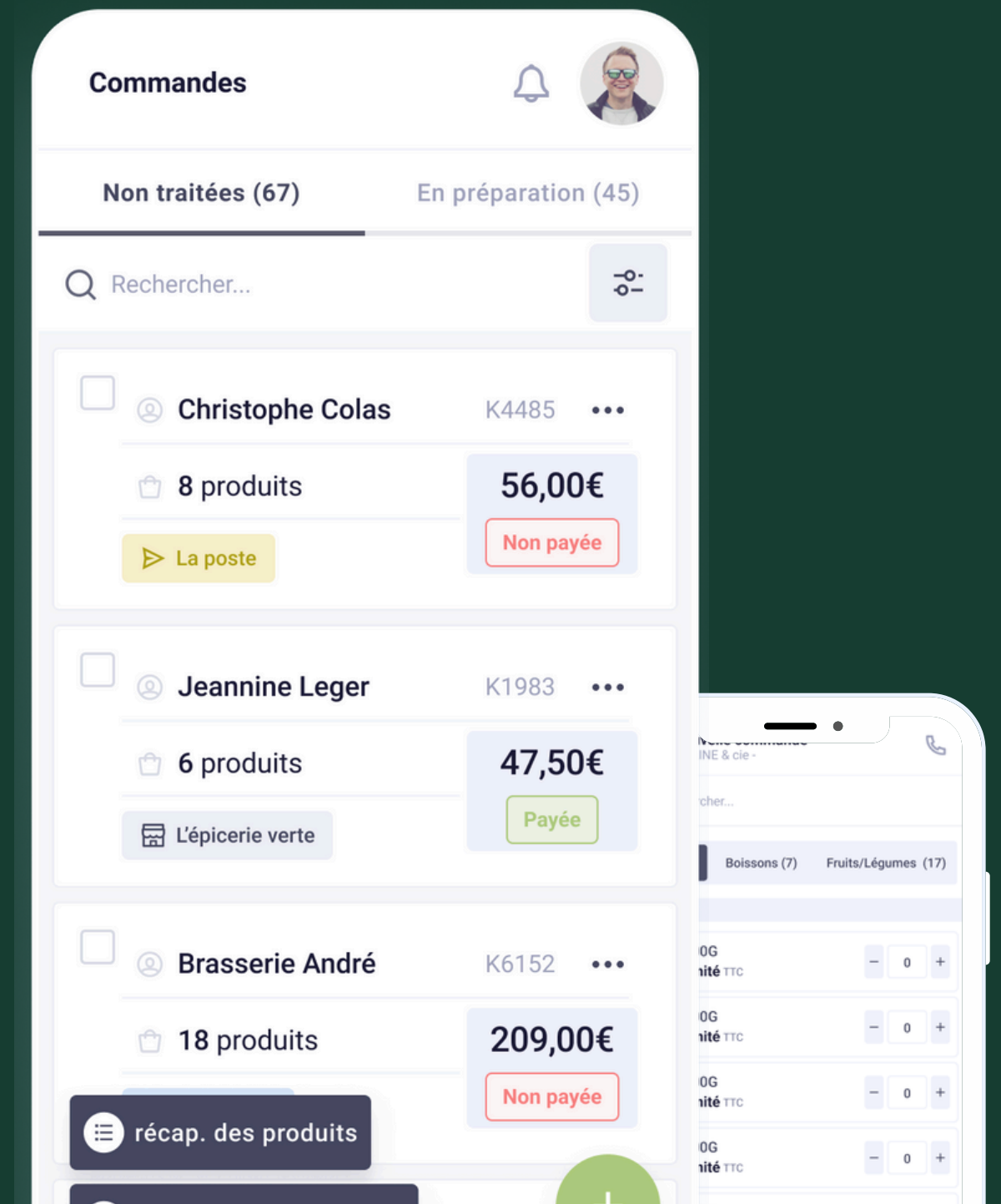
Nous accompagnons les producteurs avec une mise en place et en accompagnement personnalisé

✓ Communauté de +2000 producteurs utilisateurs

✓ +100 nouveaux utilisateurs / mois

✓ Fiabilise le cycle des ventes et des recettes

✓ Exhaustivité du Chiffre d'affaires



Vous avez des questions ?



Arnaud Watine

Cofondateur & chef de projet
facturation dématérialisée

 07 45 89 08 24

 arnaudw@kuupanda.com

